



Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction
Formation / Le CEFA de Montélimar rénove sa xylothèque p. 4
 Lignes express p. 5
Agenda p. 7
 L'actualité en régions p. 8
Pays de la Loire / 18.000 premiers arbres replantés en forêt ligérienne
Pyrénées – Roussillon / AG de Midi-Pyrénées bois : retour sur 25 ans d'actions
Poitou-Charentes / Futurobois publie une étude comparative sur les coûts de construction
Aquitaine / 700 participants à l'assemblée générale de la coopérative Alliance forêt bois
 Gros plan
Forêt / Les sylviculteurs de la Loire étudient la valorisation des gros sapins blancs .. p. 10

Comprendre

Entreprises
Exploitation forestière /
 La SARL Barget investit dans un chenillard radiocommandé. p. 11

S'équiper

Le Rendez-Vous de la Méca n° 74
Broyeurs de branches pour paillage et compostage p. 13
 Essais /
 Fiabilité d'un broyeur de branches sur chassis routier à double-essieu p. 14
 Polyvalence d'un broyeur mixte léger entre branches et autres déchets verts .. p. 17
 Une large trémie avec tapis ameneur pour un broyeur sur simple essieu p. 20
Inventaire / Parmi les autres marques de broyeurs de branches p. 23
Découverte / Forexpo dévoile ses nouveautés sur le marché du bois-énergie .. p. 25

Gérer

Le marché du bois
Aux ventes privées /
 Tassement des prix des résineux à la vente de Champagne p. 29
 Les marchés
1^{re} transformation /
 Evolution de la production de sciages, bois sous rails et merrains en France p. 30

Le Journal des annonces du bois p. 31
Renseignements commerciaux p. 38

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
 Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • **Abonnements** : France (1 an) 112 €
 Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176 - 00026810401 - 68
 Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

26 JUL. 2016



Franc-parler

Bâtir positif pour gagner 30%

Le marché de la construction envoie de nouveaux signaux positifs depuis quelques mois. À la bonne dynamique enregistrée depuis un an sur les autorisations de construire et les mises en chantier, il convient d'ajouter une diminution des défaillances d'entreprises de plus de 5% dans le bâtiment, notamment dans la construction de maisons individuelles (1). Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé le 1^{er} juillet de nouvelles orientations pour favoriser le déploiement des bâtiments à énergie positive et des bâtiments bas-carbone. On peut espérer qu'elles bénéficient à la construction bois qui avec ses systèmes constructifs propose des solutions adaptées pour répondre aux exigences de ces standards. Si, d'une part, la pérennisation d'aides financières telles que le crédit d'impôt transition énergétique jusqu'en 2017 est une bonne nouvelle, la création, d'autre part, d'un label "énergie carbone" va permettre aux projets de construction de bâtiments à énergie positive et bas-carbone qui anticiperont la future réglementation environnementale des bâtiments neufs de bénéficier d'un bonus de constructibilité. La ministre de l'Environnement a annoncé que le décret fixant les conditions à remplir venait d'être publié au Journal officiel et qu'il permettrait aux bâtiments les plus performants de bénéficier d'un bonus de 30% de surface constructible.

De son côté, la ministre du Logement vient de signer une chartre pour la rénovation énergétique des copropriétés, dans le cadre de l'assemblée générale du Plan bâtiment durable, afin d'inciter les syndics à lancer des travaux dans les immeubles qu'ils gèrent, notamment en matière de rénovation thermique du parc ancien. Là encore, la construction bois a toute sa place, via les solutions qu'elle propose en matière d'ITE. D'après la dernière étude de Futurobois, qui compare les différences de coûts entre le bois et les systèmes constructifs brique et parpaing, l'écart moyen constaté ne serait plus que de 3,1% avec le parpaing et serait même inférieur à 1% avec la brique. Les évolutions de standards à venir dans la construction, avec à terme une future réglementation qui ne devrait plus être simplement "thermique" mais "environnementale", en prenant en compte des critères tels que l'empreinte carbone d'une construction sur l'ensemble de son cycle de vie, devraient encore contribuer à niveler ces écarts. LBI

(1) Source : palmarès Altarès.